



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 12 septembre 2022</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 23 septembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
--	--

**Délibération n°07**

**Rapporteur : Mme Annabelle MOREL**

**Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – catégorie C**

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

Considérant les nécessités de service, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur la base d'une durée hebdomadaire de 17.50 heures hebdomadaires.

Cet agent sera affilié au régime général de la Sécurité Sociale et à la caisse de retraite complémentaire de l'IRCANTEC.

Cet agent sera intégré dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux et rémunérés conformément à la grille indiciaire des adjoints d'animation territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

Le tableau des effectifs sera mis à jour. Les crédits sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Crée un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet selon les conditions définies ci-dessus.**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919\_DE07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

